



Assemblée nationale

journal des Débats

Première session — 29^e Législature

Le mardi 9 juin 1970

Vol. 10 — N° 1

Président: l'honorable Jean-Noël Lavoie

TABLE DES MATIÈRES

Liste des députés	1
Election du président	
Le premier ministre, M. Robert Bourassa	1
Le chef de l'Opposition, M. Jean-Jacques Bertrand	1
Le Président, M. Jean-Noël Lavoie	1
Discours d'ouverture	
Son Excellence le lieutenant-gouverneur	2
Bill 1 — Loi modifiant la loi de la Législature	
1re lecture	2
Règlements de session	3
Commissions permanentes	3
Débat sur le discours d'ouverture	
M. Robert Bourassa	4
Ajournement	8

*L'exemplaire, 35 cents - Par année, \$8 - Chèque à l'ordre du Ministre
des Finances. Adresse: Comptable de l'Assemblée nationale, Québec.*

Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1762.

(Quinze heures une minute)**Liste des députés**

M. LE SECRETAIRE: J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre une liste certifiée des députés qui ont été élus aux dernières élections générales.

M. BOURASSA: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que l'honorable lieutenant-gouverneur l'autorise à élire un président.

Election du président**M. Robert Bourassa**

M. BOURASSA: Le député de Laval est, je pense, bien préparé pour remplir les fonctions de président de notre Assemblée. Agé de 42 ans, le député de Laval a une longue expérience de la vie politique, tant au niveau municipal que provincial. En effet, dès 1954 il devenait échevin de la ville de L'Abord-à-Plouffe, et maire de cette municipalité en 1958.

Après la formation de la ville de Chomedey, il en devint le premier maire en 1961. A la suite de la fusion de quatorze municipalités de l'île Jésus, il fut appelé à mener les destinées de cette nouvelle ville en 1965 en qualité de maire.

Son entrée sur la scène provinciale date de 1960 alors qu'il fut élu député. Il fut réélu successivement par la suite en 1962, 1966 et 1970. Il fut président du comité des comptes publics de 1960 à 1966 dans le gouvernement Lesage. Je suis donc persuadé que Me Lavoie, alliant l'expérience à la jeunesse, saura présider nos travaux avec impartialité et jugement.

En tant que président, Me Lavoie sera le gardien des droits et privilèges de l'Assemblée et de tous et chacun de ses membres. Il est clair que la présente composition de la Chambre compliquera quelque peu, à l'occasion, le travail de notre Assemblée. Mais étant convaincu que les membres de l'Assemblée nationale accordent au président leur appui entier, ce dernier saura faire progresser nos travaux avec célérité et efficacité tout en garantissant à tous la liberté d'expression nécessaire pour bien représenter nos électeurs.

J'ai l'honneur de proposer, appuyé par M. Bertrand, chef de l'Opposition et député du district électoral de Missisquoi, que M. Jean-Noël Lavoie, député du district électoral de Laval, soit élu président de la Chambre et prenne place au fauteuil en cette qualité.

M. Jean-Jacques Bertrand

M. BERTRAND: J'appuie, M. le secrétaire, avec plaisir, la motion qui vient d'être présentée par le premier ministre.

Le député de Laval nous quittait en octobre 1967 et je ne sais trop pour quelle raison, sans doute est-ce dû à l'ennui, il est revenu à une carrière provinciale. Il possède une bonne expérience parlementaire. C'est un homme charmant, intelligent, travailleur. Je le sais capable d'objectivité et d'impartialité. Il devient, à cause de l'assentiment unanime de cette Chambre — je n'en ai aucun doute — le gardien de nos libertés parlementaires. Je lui souhaite, au nom de l'Opposition, de mes collègues en particulier, une présidence fructueuse et agréable. Il peut compter sur notre coopération pour que les débats de cette Chambre soient marqués au coin de l'ordre et de l'efficacité. En retour, nous lui demanderons de sauvegarder les libertés et les prérogatives parlementaires qui sont inhérentes à l'Opposition, une Opposition où l'on compte maintenant trois formations politiques qui croient, elles aussi, représenter une énorme partie de la collectivité québécoise. Bonne chance au nouveau président.

M. LE SECRETAIRE: J'ai l'honneur de proclamer que M. Jean-Noël Lavoie, député de la circonscription électorale de Laval, est élu président de la Chambre à l'unanimité.

M. Jean-Noël Lavoie

M. LAVOIE (président): Madame, messieurs, chers collègues. Je suis honoré de la confiance que vous m'avez témoignée en m'éliasant président de l'Assemblée nationale. Mes remerciements s'adressent au proposeur et au second de la nomination, les honorables premier ministre et chef de l'Opposition. Ils s'adressent également aux chefs des partis créditiste et québécois qui y avaient préalablement souscrit pour qu'elle soit unanime. Enfin, ils s'adressent à vous tous, membres de cette Assemblée.

Les règlements qui nous régissent, la coutume et les auteurs ont bien défini le rôle que vous me confiez, celui de présider aux délibérations et d'être le représentant et le porte-parole de l'Assemblée.

J'entends bien respecter ces directives. En retour, je me permets de souligner que le président n'est pas seul à être soumis à des instructions sévères. Vous tous, parlementaires, en votre qualité de participants premiers, êtes te-

nus encore plus que le président, qui a un rôle de modérateur, à respecter les règles qui nous gouvernent.

Je serai donc appelé à intervenir dans vos débats pour faire observer les règlements, maintenir l'ordre et les privilèges de la Chambre et de ses membres. J'aurai à rendre des décisions qui, dans la chaleur des débats, pourront parfois déplaire à l'un ou à l'autre côté de la Chambre ou à une partie d'un côté de la Chambre. Soyez assurés, cependant, que la seule ligne de conduite qui me guidera en sera une d'équité, d'impartialité et de liberté de parole dans les limites permises par nos règlements.

Le présent Parlement est composé d'éléments jeunes, éclairés et dynamiques à l'image du peuple que nous représentons, et nous devons agir avec efficacité et célérité. Depuis les toutes dernières sessions, nos règlements ont fait l'objet d'amendements sessionnels qui ont accéléré la législation en général et l'adoption des crédits. Nous devons songer à prévoir la permanence de ces amendements par une refonte complète des 812 articles de notre règlement.

Ainsi, je proposerai, en collaboration avec les chefs des partis, que le comité de refonte des règlements puisse siéger avec diligence afin d'accélérer et de compléter son travail dans un délai déterminé. Egalement, dans le but de rendre nos travaux plus efficaces et faciliter une participation plus active, je prendrai contact sans délai avec les whips des différents partis pour organiser, à l'intention des députés intéressés, des séances d'information sur la procédure parlementaire et le droit constitutionnel.

Avec votre permission, je sollicite dès maintenant le concours du secrétaire de l'Assemblée nationale et de ses adjoints, concours qui nous sera indispensable. Celui qui vous parle peut en témoigner.

Je puis vous assurer que les deux notaires qui ont la responsabilité du bon fonctionnement de la Chambre, le président et le secrétaire, secondés par un avocat, le vice-président, s'efforceront de faire régner l'ordre et la sérénité.

Permettez-moi, en terminant, de remercier mon épouse qui m'a toujours secondé dans ma carrière politique, ainsi que mes électeurs du comté de Laval qui m'ont accordé leur confiance depuis dix ans.

Madame, messieurs, je vous réitère mes remerciements et j'espère mériter votre confiance. Offrons au Québec un Parlement sérieux, efficace et moderne.

La séance est suspendue à loisir.

M. LE PRÉSIDENT: L'honorable lieutenant-gouverneur va faire son entrée. Voudriez-vous vous lever, s'il vous plaît?

Son Excellence le lieutenant-gouverneur

M. LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR: Madame et messieurs de l'Assemblée nationale — Madam and Gentlemen of the National Assembly — en ouvrant la première session de la vingt-neuvième Législature, le gouvernement entend accorder la priorité aux problèmes immédiats du Québec. Non pas qu'il estime que ses perspectives doivent nécessairement être limitées aux seules exigences de l'heure, mais, tout simplement, le gouvernement croit qu'il y a un certain nombre d'urgences qui, de toute évidence, ne peuvent attendre.

Placé sous le signe de l'efficacité et de la productivité, le travail législatif de la nouvelle Législature proposera des solutions pratiques et réalistes aux problèmes politiques, économiques et sociaux des Québécois et de l'ensemble des régions du Québec.

The work of the new Legislature will be carried on in an efficient and productive atmosphere and will thus offer practical and realistic solutions to the political, economic and social problems facing the Quebec people and the several regions of the Province.

Sans doute, tous les parlementaires apporteront aux travaux de l'Assemblée nationale, comme à ceux de ses commissions, l'intérêt, l'ardeur et la compétence qu'exige le bien de la population québécoise.

Madame, Messieurs de l'Assemblée nationale, je prie Dieu de vous éclairer et de répandre ses bénédictions sur le Québec et sur ceux qui l'habitent.

Madam and Gentleman of the National Assembly, I pray God to enlighten you and to bestow His blessings on Quebec and all who live here.

Le lieutenant-gouverneur se retire.

Bill 1

1re lecture

M. CHOQUETTE: M. le Président, j'appelle l'article 7 du feuillet. J'ai l'honneur de proposer la première lecture du bill no 1, Loi modifiant la loi de la Législature. Ce projet de loi a pour but principal d'accorder une indemnité additionnelle de \$3,000 par année et une allocation supplémentaire de \$1,000 par année à chaque

député qui dirige, à l'Assemblée nationale, un parti de l'Opposition dont l'effectif reconnu comprend au moins douze députés et qui y dirige un parti de l'Opposition, dont l'effectif comprend moins de douze députés mais qui a obtenu 20% des votes dans l'ensemble du Québec aux élections générales.

L'article 1 du bill prévoit que cette indemnité et cette allocation ne sont pas des causes d'incapacité à siéger comme député à l'Assemblée nationale. L'article 2 réalise l'objet principal du bill en ajoutant que cette indemnité et cette allocation ne s'ajouteront pas à celle que reçoit déjà le député qui occupe le poste reconnu de chef de l'Opposition dans l'Assemblée nationale.

L'article 3 prévoit que cette indemnité pourra servir de base aux calculs de la pension du député qui la reçoit, pourvu qu'il verse les contributions afférentes.

M. LE PRESIDENT: Cette motion de première lecture sera-t-elle adoptée?
Adopté.

M. LE SECRETAIRE ADJOINT: Première lecture de ce bill. First reading of this bill.

M. LE PRESIDENT: Deuxième lecture à la prochaine séance.

M. CHOQUETTE: Je propose que la prise en considération du discours d'ouverture ait lieu à la présente séance.

M. LE PRESIDENT: Cette motion sera-t-elle adoptée?
Adopté.

Règlements de session

M. CHOQUETTE: J'ai l'honneur de proposer que les amendements apportés aux règlements de l'Assemblée nationale au cours des sessions précédentes soient adoptés de nouveau par cette Chambre afin que nos travaux au cours de la présente session soient régis par cesdits amendements et que ceux-ci soient inscrits in extenso au procès-verbal.

M. LE PRESIDENT: Cette motion sera-t-elle adoptée?
Adopté.

Commissions permanentes

M. CHOQUETTE: J'ai l'honneur de faire

motion pour que les commissions permanentes suivantes soient instituées:

- 1) commission de la présidence du Conseil;
- 2) commission du Travail et de la Main-d'Oeuvre;
- 3) commission du Revenu;
- 4) commission des Transports;
- 5) commission des Travaux publics;
- 6) commission des Institutions financières, Compagnies et Coopératives;
- 7) commission des Terres et Forêts;
- 8) commission de la Voirie;
- 9) commission des Richesses naturelles;
- 10) commission de la Santé;
- 11) commission de la Famille et du Bien-Etre social;
- 12) commission du Tourisme, Chasse et Pêche;
- 13) commission des Affaires culturelles;
- 14) commission de l'Agriculture et de la Colonisation;
- 15) commission des Affaires intergouvernementales;
- 16) commission de l'Industrie et du Commerce;
- 17) commission des Affaires municipales;
- 18) commission de l'Education;
- 19) commission de l'Administration de la justice;
- 20) commission des Finances;
- 21) commission de l'Immigration;
- 22) commission de la Fonction publique;
- 23) commission des Communications;
- 24) commission des Bills privés et des Bills publics;
- 25) commission des Comptes publics;
- 26) commission de l'Assemblée nationale;
- 27) commission de la Constitution;
- 28) commission des Engagements financiers,

et que chacune de ces commissions soit autorisée à délibérer et à s'enquérir de toutes les affaires et de toutes les matières que la Chambre lui aura renvoyées ou qui sont de sa compétence, à faire de temps à autre des rapports exprimant ses observations et ses vues sur ces affaires et ces matières, et à envoyer chercher les personnes, les pièces et les dossiers dont elle aura besoin.

M. LE PRESIDENT: Cette motion sera-t-elle adoptée?
Adopté.

Commission de l'Assemblée nationale

M. CHOQUETTE: M. le Président, je propose que MM. Bertrand, Brown, Lacroix, Laporte,

Laurin, Lavoie (Laval), Parent, Paul, Pinard, Samson et Simard (Richelieu) forment la dite commission de l'Assemblée nationale.

M. LE PRESIDENT: Cette motion sera-t-elle adoptée?

Adopté.

Débat sur le discours d'ouverture

M. Robert Bourassa

M. BOURASSA: M. le Président, mes toutes premières paroles seront pour vous féliciter de votre élection à la présidence de notre Assemblée. Votre tâche n'est pas facile. Elle commande que vous sauvegardiez, à la fois, la liberté d'expression des hommes que le peuple a choisis pour le représenter et les plus hauts intérêts de l'Etat auxquels nous sommes tous commis, quelles que soient les étiquettes sous lesquelles nous nous sommes engagés à servir nos concitoyens.

Je vous assure de la collaboration de notre groupe parlementaire dans l'exercice de vos fonctions. Je suis certain que, sous votre présidence éclairée, nos travaux sessionnels gagneront en efficacité et que, sans rien sacrifier à la pleine liberté d'expression de ses membres, cette Assemblée deviendra le laboratoire de notre avenir et un instrument approprié du mieux-être de tous les Québécois.

Il y a quelques semaines, au terme d'une élection qui offrit aux citoyens du Québec un nombre sans précédent de choix, d'options et de formations politiques, l'équipe que j'ai l'honneur de diriger se vit confier la responsabilité d'administrer nos affaires publiques. Ce rôle, notre équipe a l'intention de l'assumer pleinement en plaçant toujours l'intérêt collectif au-dessus des intérêts particuliers et des calculs électoraux, car il ne suffit pas qu'un nouveau pouvoir s'installe aux commandes de l'Etat pour qu'automatiquement il devienne un pouvoir nouveau, un levier vraiment moderne du progrès collectif. Le Québec a besoin d'hommes qui le feront avancer dans le concret des choses, des hommes plus intéressés à la substance des problèmes qu'à leur forme, pour qui un gain acquis est toujours préférable à un profit annoncé.

C'est dans cette perspective que je n'ai cessé de répéter, au cours des derniers mois, que l'avenir du Québec se pose moins en termes de structure que dans la qualité et la compétence de ses dirigeants. Les plus beaux modèles, les institutions les plus raffinées, les constitutions les plus savantes deviennent inefficaces lorsque leurs animateurs sombrent dans la médiocrité ou l'impuissance.

La perfection des régimes ne veut pas dire le régime de la perfection.

Le gouvernement que je dirige risquera, s'il le faut, l'accusation passe-partout de manquer de visions, dites globales, du projet québécois mais il aura en revanche la détermination farouche de mettre de l'ordre dans les affaires publiques et d'appliquer à leur gestion les critères de compétence, d'efficacité et de modernité désormais indispensables au progrès de toutes les collectivités humaines. C'est comme cela que nous entendons servir le Québec, c'est comme cela que nous le servirons.

J'ai la conviction que la marche en avant de la société québécoise passe nécessairement par la relance économique, l'efficacité administrative, la modernisation accélérée de nos instruments et de nos techniques étatiques. Cela explique l'accent presque obstiné que notre équipe a mis, au cours des derniers mois, sur la notion d'efficacité des politiques de l'Etat. C'est que non seulement il lui paraissait y avoir de graves lacunes de ce côté, mais c'est surtout parce qu'elle avait la certitude que le Québec devait, à la suite des autres Etats modernes, bâtir son programme d'action autour de cette notion.

Nous savions que, pour une société aussi traditionnellement juridique et culturelle que celle du Québec, le thème de l'efficacité pouvait comporter un certain nombre de risques. Le plus évident résidait dans le contenu en apparence aride d'une telle approche des problèmes québécois. Nous mesurions, en outre, le danger de paraître, aux yeux de certains de nos concitoyens, comme des techniciens sévères de la chose publique, reléguant à l'arrière-plan de nos préoccupations les difficultés réelles mais non pas insurmontables de notre Identification culturelle à l'intérieur du Canada et à proximité du géant américain. Je reviendrai sur cette question dans quelques instants, en abordant le problème linguistique.

Je voudrais quand même souligner immédiatement qu'il est dans le double intérêt du Québec et du Canada que notre personnalité culturelle trouve son plus large épanouissement à l'intérieur de l'ensemble fédéral. Le Canada sera vraiment canadien dans la mesure où le Québec épanouira pleinement les traits dominants de la culture qui lui est propre et de sa personnalité francophone.

A cette fin, le gouvernement du Québec recherchera, avec la collaboration du gouvernement central, les moyens les plus efficaces de maintenir et d'élargir l'ouverture au monde qui parle sa langue et procède de mêmes valeurs. Nous dissiperons le climat de méfiance qui a

trop longtemps prévalu autour de ces questions et, sans rien céder de nos compétences constitutionnelles, nous négocierons de bonne foi avec le gouvernement fédéral les harmonisations nécessaires au bon fonctionnement de nos deux gouvernements.

Ces choses doivent être soulignées, de sorte que l'on sache bien que si les priorités gouvernementales vont visiblement à la relance économique et à l'efficacité administrative, elles n'altèrent en rien les politiques de promotion culturelle amorcées au début des années soixante et développées depuis lors.

Ceci étant dit, la situation actuelle commande que nous nous attaquions d'urgence au problème de la relance économique. Notre taux de chômage n'est pas un accident historique. Il découle d'un état de fait qu'il importe de corriger. Non seulement nous ne participons pas suffisamment à la croissance de notre propre économie, mais celle-ci est déficiente. Nous n'avons pas suffisamment d'industries de pointe. Notre niveau moyen d'éducation est encore trop bas. Nous n'exploitons pas assez nos ressources physiques et humaines. Nous ne connaissons pas assez nos marchés possibles. Les coûts de production de nos produits ne sont pas toujours concurrentiels. Notre agriculture n'a pas encore pu devenir une industrie rentable. Le taux de croissance du secteur secondaire de notre économie est trop faible par rapport à celui des services. Notre industrie manufacturière n'est pas suffisamment centrée sur la technologie et le capital. Enfin, il n'y a pas assez d'industries lourdes.

Dans bien des cas, la taille de nos entreprises est demeurée trop petite alors que nous assistons de plus en plus à l'émergence d'entreprises multinationales. Nos mécanismes d'aide à l'industrie ne sont pas assez coordonnés ni assez sélectifs. Notre planification économique fait défaut. Nous devons donc susciter chez nous les qualités d'initiative et d'entreprise qui nous ont trop souvent manqué.

Certes, la société québécoise de langue française représente pour nous tous une valeur fondamentale de civilisation, et c'est au gouvernement du Québec qu'il appartient en premier lieu d'en assurer la permanence et l'épanouissement. L'entité culturelle que nous formons ne réussira vraiment à vivre que si elle est prête au moment de l'appel à entrer dans la période postindustrielle qui est à nos portes.

Le Québec sera encore une fois absent de la course et laissé pour compte s'il ne corrige au préalable la faiblesse relative de ses revenus, le haut niveau de son chômage, la disparité de ses régions, servitudes extrêmement nuisibles

à son progrès et à son développement. Nous avons toujours été en retard d'un moment de l'histoire. Aujourd'hui nous ne sommes plus isolés ni protégés par nos remparts traditionnels. Nous sommes en plein courant. Il ne faut pas, dans une réaction de crainte, jeter l'ancre et nous accrocher à des certitudes dépassées. Les citoyens québécois épaulant nos efforts, nous réussirons à être présents dans le groupe des sociétés développées qui profiteront demain des dividendes des temps nouveaux.

Pour ce faire, il faudra mobiliser, dans un même projet collectif, à la fois toutes les ressources de l'Etat, tous les efforts des citoyens et tous les dynamismes d'une jeunesse qui rêve à bon droit d'abolir les inégalités et de créer une société utile. Il faudra travailler d'arrachepied à des projets précis: amélioration de la qualité de notre système d'éducation, établissement d'un meilleur équilibre entre les différents secteurs de notre économie, renforcement de notre secteur secondaire, rentabilité de l'agriculture, développement industriel de pointe, recherches scientifiques, développement régional, accroissement de la productivité, réforme radicale des méthodes administratives de l'Etat. Ces tâches sont essentielles.

Sous nos yeux, les modes de production changent. L'entreprise est en constante adaptation. La technologie transforme notre façon d'être, nos habitudes, nos coutumes. L'avènement généralisé des ordinateurs, des communications par satellites, la rapidité et le volume accru des transports, la cybernétique nous imposent l'innovation. Notre régime d'éducation et l'orientation de nos jeunes auront à s'adapter à de nouvelles exigences. Nous devons obtenir notre part des industries nouvelles et participer aux techniques de pointe qui permettront ce développement technologique. Il ne suffira pas de tenter de le faire lorsque tout sera accompli, mais d'entrer dès maintenant dans un monde pour lequel nous sommes loin d'être, à l'heure actuelle, suffisamment préparés.

Le Québec devra aussi faire face au problème des inégalités. Le risque est grand pour que les citoyens ne participent pas tous dans la même mesure aux avantages matériels de la civilisation qui s'amorce. Malgré l'amélioration prévisible de nos régimes de sécurité sociale, il peut se maintenir une classe d'économiquement faibles dont il faudra réduire le nombre par une politique sociale intégrée, étendue et productive. Il y aura ceux dont l'emploi sera menacé par la transformation technologique, ceux qui auront une, deux ou même trois fois, au cours de leur vie, à se recycler, ceux qui n'accepteront pas ce genre de civilisation et qui souffriront, si-

non de la nostalgie des époques révolues, du moins de l'angoisse de vivre dans un monde de plus en plus complexe et peut-être de moins en moins humain.

L'Inégalité n'existera pas seulement entre les citoyens et les régions d'un même pays mais aussi entre les nations. Il en résultera des mouvements économiques et sociaux qui ne pourront nous laisser indifférents. Les idées circuleront librement et on peut même dire qu'elles engendreront une sorte de contestation permanente fondamentalement saine, par ailleurs, mais susceptible de cristalliser davantage le pluralisme de la société québécoise.

Les problèmes urbains recevront au même titre l'attention du gouvernement. De plus en plus les gens vivent en milieux urbanisés. Le processus est déjà clairement en marche. Les villes croissent et deviennent de plus en plus les centres nerveux de notre économie et les centres culturels de notre société.

L'agglomération urbaine pose, de façon cruciale, des problèmes aigus, ceux du transport urbain, de l'habitation, de la criminalité, de la pollution, de l'entassement démographique et de la proximité des personnes issues de milieux divers.

De la même façon, la civilisation des loisirs rendue possible par une technologie avancée permettra une diminution des heures de travail, une retraite anticipée, des avantages sociaux accrus. Tout cela posera le problème de l'utilisation profitable de ses loisirs et de là, tout le problème de la culture, dans son sens le plus large, de l'éducation permanente, de la récréation en plein air, du sport, du tourisme, en somme de l'équipement dont il nous faudra continuer de doter le Québec.

Bien sûr, on attend d'un gouvernement efficace qu'il donne au moins un début de réponse à ces questions. Dans les semaines et les mois qui suivront, le gouvernement proposera à l'adoption de cette Assemblée une série de mesures inspirées de son programme d'action et de sa volonté de donner au Québec une administration jeune, moderne et efficace.

Depuis le 29 avril, j'ai eu l'occasion de rencontrer un nombre assez important d'investisseurs éventuels. Ces rencontres me laissent croire que nous recevrons, des milieux du capital privé, la collaboration dont nous avons absolument besoin pour relancer notre économie.

De plus, d'ici quelque temps — nous avons parlé de six mois de la prise du pouvoir — nous mettrons en place les éléments du programme intensif que nous avons évoqué. Ce programme, dans le domaine de l'emploi, nous le mènerons à terme par tous les moyens possibles; les

100,000 nouveaux emplois en 1971, nous les aurons parce qu'ils sont essentiels au Québec.

Il ne suffit pas seulement d'accroître la richesse de la collectivité. La croissance économique résoud bien des problèmes mais elle n'apporte pas toutes les solutions. Un objectif de développement économique comporte nécessairement ses limites. Nous en sommes pleinement conscients.

Notre situation démographique et géographique est telle que si nous ne devenons pas économiquement forts, nous sommes condamnés à être culturellement faibles. La société québécoise possède un instrument privilégié d'action: son gouvernement, celui du Québec. Ses institutions et les organismes qui en dépendent doivent jouer un rôle de premier plan dans la poursuite de nos objectifs. Cet Etat doit être efficace; le gaspillage des fonds publics et de l'énergie des employés de l'Etat doit cesser. Autrement, il en résulte une perte de confiance et un climat de doute quant à son aptitude à résoudre les problèmes ou à faire preuve de dynamisme devant des situations nouvelles.

L'Assemblée nationale elle-même se transformera; elle devra devenir un véritable atelier de travail et cesser d'être le lieu de rencontre périodique d'équipes adverses où les partis se tendent l'un à l'autre des traquenards verbaux et se donnent mutuellement l'occasion de remporter d'illusoire victoires. Nous entendons bien, avec la collaboration de tous les députés de cette Chambre, apporter un certain nombre de réformes à cet égard.

Il est devenu également essentiel que nous poursuivions la réforme constitutionnelle déjà amorcée. Il faudra qu'elle soit plus rapide. Les défis qui se posent au Québec sont d'une dimension et d'une portée telles qu'il faut clairement savoir quels gouvernements font quoi et à quel sujet. Le fédéralisme ne signifie pas que n'importe quel gouvernement, par exemple celui qui est momentanément le plus fort ou le plus riche, puisse s'engager dans n'importe quelle activité, sous prétexte que les citoyens se préoccupent peu de savoir qui fait quoi, pourvu que quelque chose se fasse.

A la longue, toutefois, il en résulte une confusion d'attributions qui, finalement, nuit aux citoyens. Les champs d'action des deux ordres de gouvernement doivent être plus nettement clarifiés. Le partage fiscal doit être conforme aux responsabilités des deux ordres de juridiction. Il est dans la logique des choses que nous collaborions avec les autorités fédérales, et cela dans un esprit positif. Nous voulons pouvoir aussi assumer pleinement notre responsabilité à l'égard des Québécois, car les aspi-

rations de ceux-ci ne sont pas nécessairement identiques à celles des autres Canadiens.

En outre, le français doit devenir au Québec la langue de travail. Tous connaissent les faits apparents, surtout dans la région de Montréal. Il est inadmissible que, dans un Québec dont la population est en majorité francophone, il soit trop souvent impossible d'utiliser le français comme langue de travail. Cette situation doit cesser. J'ai exposé le problème à des investisseurs américains. Je compte le faire à nouveau, d'ici quelques semaines, auprès des grandes entreprises établies au Québec. Je m'attends à la collaboration de tous. Nous n'exigeons rien d'anormal, nous réclamons le respect d'un droit fondamental. Sur cette question, le gouvernement sera vigilant et ferme, car la question linguistique est présentement l'une des causes les plus évidentes de mécontentement pour les Québécois, pour les jeunes, surtout.

On ne pourra jamais expliquer, à ceux qui ne peuvent travailler en français, que la langue dans laquelle ils ont étudié et grâce à laquelle ils se sont formés, devient trop souvent une langue seconde. Si on ne peut le leur expliquer, c'est qu'au fond ils ont raison de vouloir que la situation change. Une tâche à laquelle nous allons attacher une attention particulière durant les années qui viennent est celle de l'ensemble des problèmes sociaux des Québécois: l'éducation, la qualité de notre enseignement, le milieu scolaire, la jeunesse, la sécurité de l'emploi et du revenu, les relations ouvrières, la santé, le bien-être social et l'habitation, en somme, tout ce secteur de la vie d'une collectivité qui touche le plus directement à l'humain.

Après les efforts faits dans le domaine de l'investissement scolaire et au moment où nous nous apprêtons à consacrer au développement économique des énergies considérables, il est temps que l'on donne un vigoureux coup de barre afin d'apporter des solutions à l'ensemble des problèmes sociaux.

Si nous devons négliger cette dimension importante de la politique du gouvernement, nous nous exposerions à des difficultés sociales très graves, difficultés dont nous serions responsables dans une très large mesure. L'idée d'une plus grande égalité des chances pour tous les citoyens du Québec sera une des lignes majeures de la politique que nous entendons suivre. Les inégalités, les injustices sociales, la pauvreté, l'insécurité ne peuvent être résolues simplement par la croissance économique. L'expérience américaine, entre autres, en témoigne d'une façon éloquente. Le fossé qui se creuse entre les riches et les pauvres ne se comble pas de lui-même par un simple accroissement

de la prospérité du milieu. Tel est notre programme de gouvernement, l'essence même de ce que nous avons proposé à la population du Québec.

Les lois que nous présenterons au cours de la session qui commence et celles qui viendront ultérieurement seront pour nous des moyens d'atteindre les objectifs fixés. Les décisions gouvernementales que nous prendrons seront orientées dans le même sens. Nous sommes au début d'un nouveau régime et pas seulement d'une nouvelle session. Il reste qu'à l'intérieur de notre ordre de priorité des problèmes immédiats et nombreux se posent: la relance de notre économie et la lutte au chômage, le développement agricole, l'assurance-maladie, la fin du gaspillage, la rentabilité du fédéralisme, les disparités régionales, le financement scolaire, la carte électorale et les fondements de notre régime représentatif.

A ce sujet, il est devenu évident qu'à cause de son découpage actuel notre carte électorale reflète souvent mal la réalité politique québécoise. Le gouvernement proposera, d'ici quelques jours, la création d'une commission parlementaire qui étudiera cette question. Nous en profiterons aussi pour demander à cette commission de nous présenter des recommandations sur l'ensemble de nos mécanismes électoraux. Son mandat sera donc étendu, mais son rapport devra nous être soumis dans un délai raisonnable. Le fonctionnement de notre démocratie exige un système électoral qui permette la juste expression de la volonté populaire. Certains de ces problèmes ont déjà fait l'objet de décisions gouvernementales. Les autres seront étudiés par l'Assemblée nationale, et ce dans les tout prochains jours. En somme, il s'agit d'orienter aujourd'hui le Québec vers des voies nouvelles, les seules qui permettront vraiment aux Québécois d'être économiquement prospères, culturellement forts et sûrs d'eux-mêmes. Nous ferons en sorte que la vitalité et le dynamisme du gouvernement impriment à la vie québécoise l'élan qui lui a manqué au cours des dernières années. L'action de l'Etat est certes importante, de même que l'opportunité des politiques dont il se fait l'initiateur. La vie québécoise risque pourtant de s'anémier si elle n'est pas constamment régénérée par les efforts et le travail productif de chaque citoyen.

Le Québec se met au travail, sur les acquis d'hier durement gagnés par ceux qui ont été ses serviteurs loyaux, à quelque formation politique qu'ils aient adhéré. J'ai confiance que nous gouvernerons ensemble une société prospère. Ensemble, c'est nous tous, membres du parti

ministériel et des oppositions, animateurs des mouvements de pression et des groupes intermédiaires, syndicalistes et dirigeants d'entreprises, fonctionnaires de l'État et travailleurs du secteur privé. Tous engagés dans la même oeuvre de redressement collectif et de progrès social. S'il est une chose dont nous sommes solidaires malgré nos différences et nos affrontements, malgré nos querelles sur l'efficacité de tel moyen par rapport à un autre, c'est l'aboutissement heureux de l'aventure que nous vivons ici depuis des siècles, une aventure qui n'a sans doute pas fini de nous opposer, qui met de plus en plus en conflit les deux sociétés québécoises, celle du progrès et celle de la tradition, mais qui, en revanche, nous invite à réaliser ici un type particulier et original de société.

Le Québec pourrait être une partie de la jeunesse du monde. Il n'en tient qu'aux Québécois eux-mêmes, à leur volonté d'enracinement et à la qualité des rapports qu'ils souhaitent entretenir avec leurs concitoyens d'autres cultures. Le gouvernement du Québec, pour sa part, épuisera à la limite les moyens de son action et l'énergie de ses dirigeants de sorte que par l'accès progressif à de meilleures conditions de vie économique et sociale les tensions se relâchent entre les oppositions d'intérêts et les groupes sociaux. Nous avons confiance que la qualité de la vie de chaque Québécois s'améliorera pour atteindre un niveau compatible avec sa dignité d'homme et de citoyen. Nous n'avons d'autre objectif que celui-là et nous invitons chaque citoyen à nous aider à le réaliser.

M. le président, j'ai l'honneur de proposer, secondé par M. Choquette, que l'adresse suivante soit présentée à l'honorable lieutenant-gouverneur de la province de Québec: Nous, les membres de l'Assemblée nationale du Québec, vous remercions pour le discours d'ouverture qu'il vous a plu de prononcer.

M. BERTRAND: Je demande l'ajournement du débat. Je viens d'apprendre une nouvelle qui nous consternerait tous. Je m'expliquais mal

l'absence du leader parlementaire du gouvernement, M. Pierre Laporte. Je viens d'apprendre qu'elle est due au décès de son frère, ce matin. Je suis sûr de me faire l'interprète de tous les membres de cette Chambre et en particulier de ceux de l'Opposition en offrant à Pierre Laporte, notre collègue, et à toute sa famille l'expression de notre plus profonde sympathie.

M. BOURASSA: Le leader parlementaire m'a appris ce matin qu'il devait être absent pour les jours qui viennent à cause de cette tragédie survenue dans sa famille. Les membres du cabinet ont observé une minute de silence ce matin et nous lui avons exprimé toute notre sympathie pour l'épreuve qui l'afflige.

M. LE PRÉSIDENT: Est-ce que la motion d'ajournement du débat est adoptée?

Adopté.

M. PAUL: Avant que la motion d'ajournement du débat soit adoptée, est-ce qu'il y aurait possibilité de savoir du leader du gouvernement si, demain, l'Assemblée nationale doit se réunir pour la constitution des différentes commissions de l'Assemblée?

M. CHOQUETTE: J'étais pour proposer que la réunion de la commission ait lieu tôt mardi matin étant donné l'absence du leader du gouvernement.

M. PAUL: Bien.

M. CHOQUETTE: Alors, M. le Président, je propose l'ajournement de la Chambre à demain matin, dix heures. Quant à nos travaux, demain, nous poursuivrons le débat sur le discours inaugural. Nous aurons le plaisir d'entendre le chef de l'Opposition ainsi que les leaders des autres formations politiques,

M. LE PRÉSIDENT: Cette motion sera-t-elle adoptée?

Adopté.

La Chambre ajourne ses travaux à demain matin, dix heures.

(Fin de la séance: 15 h 55)

**MEMBRES DU CABINET PROVINCIAL
A L'OUVERTURE DE LA 29^e LEGISLATURE**

M. Robert Bourassa	Premier ministre et Ministre des Finances
M. Pierre Laporte	Ministre du Travail et de la Main-d'Oeuvre Ministre de l'Immigration
M. Bernard Pinard	Ministre de la Voirie
M. Gérard-D. Levesque	Ministre de l'Industrie et du Commerce Ministre des Affaires intergouvernementales
Mme Claire Kirkland-Casgrain	Ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche
M. Claude Castonguay	Ministre de la Santé Ministre de la Famille et du Bien-Etre social
M. Jérôme Choquette	Ministre de la Justice Ministre des Institutions financières, compagnies et coopératives
M. Guy Saint-Pierre	Ministre de l'Education
M. Raymond Garneau	Ministre de la Fonction publique et Adjoint au Ministre des Finances
M. Maurice Tessier	Ministre des Affaires municipales Ministre des Travaux publics
M. William Tetley	Ministre du Revenu
M. Normand Toupin	Ministre de l'Agriculture et de la Colonisation
M. Gilles Massé	Ministre des Richesses naturelles
M. Kevin Drummond	Ministre des Terres et Forêts
M. Georges-E. Tremblay	Ministre des Transports
M. François Cloutier M. Jean-Paul L'Allier	Ministre des Affaires culturelles Ministre des Communications Responsable du Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports Chargé de l'Office Franco-Québécois
M. Oswald Parent	Ministre d'Etat
M. Gérald Harvey	Ministre d'Etat à la Famille et au Bien-Etre social
M. Victor-C. Goldbloom	Ministre d'Etat
M. Claude Simard	Ministre d'Etat à l'Industrie et au Commerce
M. Robert Quenneville	Ministre d'Etat à la Santé

**ADJOINTS PARLEMENTAIRES
A L'OUVERTURE DE LA 29^e LEGISLATURE**

MM.

COITEUX, Henri-L.	Terres et Forêts
VAILLANCOURT, Georges.	Agriculture et Colonisation
CADIEUX, Gérard.	Travail et de la Main-d'Oeuvre et Immigration
MAILLOUX, Raymond.	Voirie
THEBERGE, Gilbert.	Tourisme, Chasse et Pêche
HOUDE, Gilles.	Communications, responsable du Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports et à l'Office franco-québécois
PERREAULT, Jean.	Richesses naturelles

**DEPUTES DE L'ASSEMBLEE NATIONALE
A L'OUVERTURE DE LA 29^e LEGISLATURE**

<u>District électoral</u>	<u>Nom</u>	<u>Profession</u>	<u>Affiliation politique</u>
Abitibi-Est	Ronald Tétrault	Industriel	R.C.
Abitibi-Ouest	Aurèle Audet	Gérant	R.C.
Ahuntsic	François Cloutier	Médecin psychiatre	Lib.
Argenteuil	Zoël Saindon	Médecin chirurgien	Lib.
Arthabaska	J.-Gilles Massé	Administrateur	Lib.
Bagot	Jean-Guy Cardinal	Notaire	U.N.
Beauce	Fabien Roy	Gérant de caisse	R.C.
Beauharnois	Gérard Cadieux	Commerçant	Lib.
Bellechasse	Gabriel Loubier	Avocat	U.N.
Berthier	Guy Gauthier	Médecin	U.N.
Bonaventure	Gérard-D. Levesque	Avocat et commerçant	Lib.
Bourassa	Georges-E. Tremblay	Marchand industriel	Lib.
Bourget	Camille Laurin	Médecin	P.Q.
Brome	Glendon Pettes Brown	Professeur et cultivateur	Lib.
Chambly	Pierre Laporte	Avocat	Lib.
Champlain	Normand Toupin	Administrateur	Lib.
Charlevoix	Raymond Mailloux	Homme d'affaires	Lib.
Châteauguay	George Kennedy	Comptable agréé	Lib.
Chauveau	André Harvey	Publicitaire	Lib.
Chicoutimi	Jean-Noël Tremblay	Professeur	U.N.
Compton	J.-Orner Dionne	Cultivateur	Lib.
D'Arcy-McGee	Victor-C. Goldbloom	Médecin	Lib.
Deux-Montagnes	Jean-Paul L'Allier	Avocat	Lib.
Dorchester	Florian Guay	Gérant général	R.C.
Dorion	Alfred Bossé	Conseiller technique	Lib.
Drummond	Bernard Pinard	Avocat	Lib.
Dubuc	Roch Boivin	Médecin	U.N.
Duplessis	Henri-L. Coiteux	Ingénieur forestier	Lib.
Fabre	Gilles Houde	Maître en éducation physique et hygiène	Lib.
Frontenac	Paul-A. Latulippe	Industriel	R.C.
Gaspé-Nord	François Gagnon	Gérant	U.N.
Gaspé-Sud	J.-Arthur-Guy Fortier	Médecin chirurgien	Lib.
Gatineau	Roy Fournier	Avocat	Lib.
Gouin	Guy Joron	Agent de change	P.Q.
Hull	Oswald Parent	Administrateur	Lib.
Huntingdon	Kenneth Fraser	Cultivateur	Lib.
Iberville	Alfred Croisetière	Expéditeur	U.N.
Iles-de-la-Madeleine	Louis-Philippe Lacroix	Comptable	Lib.
Jacques-Cartier	Noël St-Germain	Optométriste	Lib.
Jeanne-Mance	Aimé Brisson	Comptable agréé	Lib.
Jean-Talon	Raymond Garneau	Economiste	Lib.
Joliette	Robert Quenneville	Médecin	Lib.
Jonquière	Gérald Harvey	Commis	Lib.
Kamouraska	Jean-Marie Pelletier	Aviculteur	Lib.
Labelle	Fernand Lafontaine	Ingénieur	U.N.
Lac-Saint-Jean	Roger Pilote	Administrateur	Lib.
Lafontaine	Marcel Léger	Administrateur	P.Q.
L'Assomption	Jean Perreault	Ingénieur	Lib.
Laurier	André Marchand	Imprimeur	Lib.
Laval	Jean-Noël Lavoie	Notaire	Lib.
Laviolette	Prudent Carpentier	Surintendant	Lib.
Lévis	J.-Aurélien Roy	Administrateur industriel	R.C.
Limoilou	Fernand Houde	Comptable	Lib.
L'Islet	Julien Giasson	Courtier d'assurances	Lib.
Lotbinière	Jean-Louis Béland	Aviculteur	R.C.
Louis-Hébert	Claude Castonguay	Actuaire	Lib.

<u>District électoral</u>	<u>Nom</u>	<u>Profession</u>	<u>Affiliation politique</u>
Maisonneuve	Robert Gordon Burns	Avocat	P.Q.
Marguerite-Bourgeoys	Claire Kirkland-Casgrain	Avocate	Lib.
Maskinongé	Rémi Paul	Avocat	U.N.
Matane	Jean Bienvenue	Avocat	Lib.
Matapédia	Bona Arsenaault	Homme d'affaires et journaliste	Lib.
Mégantic	Bernard Dumont	Agent d'assurances et homme d'affaires	R.C.
Mercier	Robert Bourassa	Avocat et économiste	Lib.
Missisquoi	Jean-Jacques Bertrand	Avocat	U.N.
Montcalm	Marcel Masse	Professeur	U.N.
Montmagny	Jean-Paul Cloutier	Licencié en sciences commerciales	U.N.
Montmorency	Louis Vézina	Avocat	Lib.
Napierville-Laprairie	Paul Berthiaume	Conseiller en informatique	Lib.
Nicolet	Clément Vincent	Agriculteur	U.N.
N.D.-de-Grâce	William Tetley	Avocat	Lib.
Olier	Fernand Picard	Industriel	Lib.
Outremont	Jérôme Choquette	Avocat	Lib.
Papineau	Mark Assad	Professeur	Lib.
Pontiac	Jean-Guy Larivière	Marchand	Lib.
Portneuf	Antoine Drolet	Gérant de magasin	R.C.
Richelieu	Claude Simard	Industriel	Lib.
Richmond	Yvon Brochu	Psychologue	R.C.
Rimouski	Maurice Tessier	Avocat	Lib.
Rivière-du-Loup	Paul Lafrance	Chirurgien-dentiste	Lib.
Robert-Baldwin	Arthur-E. Séguin	Administrateur	Lib.
Roberval	Robert Lamontagne	Notaire	Lib.
Rouville	Marcel Ostiguy	Industriel	Lib.
Rouyn-Noranda	Camille Samson	Vendeur	R.C.
Saguenay	Lucien Lessard	Professeur	P.Q.
Sainte-Anne	George P. Springate	Homme d'affaires	Lib.
Sainte-Marie	Charles Tremblay	Aide technicien, syndicaliste	P.Q.
Saint-Henri	Gérard Shanks	Fonctionnaire	Lib.
Saint-Hyacinthe	Fernand Cornellier	Gérant	Lib.
Saint-Jacques	Claude Charron	Professeur	P.Q.
Saint-Jean	Jacques Veilleux	Professeur	Lib.
Saint-Laurent	Léo Pearson	Courtier en valeurs	Lib.
Saint-Louis	Harry Blank	Avocat	Lib.
Saint-Maurice	Philippe Demers	Vétérinaire	U.N.
Saint-Sauveur	Armand Bois	Courtier d'assurances	R.C.
Shefford	Armand Russell	Industriel	U.N.
Sherbrooke	Jean-Paul Pépin	Représentant des ventes	Lib.
Stanstead	Georges Vaillancourt	Commerçant	Lib.
Taillon	Guy Leduc	Puplicitaire	Lib.
Témiscamingue	Gilbert Théberge	Dentiste	Lib.
Témiscouata	J.-Montcalm Simard	Industrie]	U.N.
Terrebonne	Denis Hardy	Avocat	Lib.
Trois-Rivières	Guy Bacon	Agent de relations publiques	Lib.
Vaudreuil-Soulanges	Paul Phaneuf	Administrateur	Lib.
Verchères	Guy St-Pierre	Ingénieur	Lib.
Verdun	Lucien Caron	Industriel	Lib.
Westmount	Thomas Kevin Drummond	Administrateur	Lib.
Wolfe	René Lavoie	Agent d'affaires	U.N.
Yamaska	Benjamin Faucher	Vétérinaire	Lib.
Lib. Libéral	R.C. Ralliement des créditistes		
P.Q. Parti québécois	U.N. Union nationale		